



# COMMISSION REGIONALE du STATUT des EDUCATEURS et ENTRAINEURS de FOOTBALL

## PROCES VERBAL REUNION Numéro 7

---

Réunion du Lundi 27 Mars 2023

à 14h30 en VISIOCONFERENCE

---

**Présidence :** Monsieur BIAU Jean Bernard

---

**Présents :**

Messieurs AGASSE Jean-Louis, ALPHON LAYRE Arnold (GEF), CASIMIRO DE SAN LEANDRO Serge, DAVID Yvan (ETR), ESPIE Bernard (Titulaire U2C2F), ETCHARREN Alain, GOMEZ Serge, LAFFONT Jean-Claude (Suppléant U2C2F), LAUGIER Paul, PROME Ghislain, RAYMOND Alexandre, SALERES Christian.

**Excusés :**

Madame AGERT Claudette

Messieurs AKKI Abderazak, BELOUAHMIA Abdelaziz, DAUPHIN Olivier, ESTALL Armand, HOARAU Jonathan, PFISTER Pierre, ROYUELA Sébastien, SARRAU Laurent

---

**Assiste à la réunion :** Madame Amandine VOLLE, Administrative de la Ligue

**Approbation du Procès-Verbal :**

Le Procès-Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.



# Sommaire

## →SECTION LE STATUT

### RAPPEL du STATUT REGIONAL et OBLIGATIONS – Saison 2022/2023

- ⇒ SENIORS
- ⇒ JEUNES

### DEMANDE DE DEROGATION et DESIGNATIONS\* – Saison 2022/2023

- ⇒ NATIONAL 3
- ⇒ REGIONAL 1
- ⇒ REGIONAL 2
- ⇒ REGIONAL 3
- ⇒ U20 REGIONAL
- ⇒ U18 REGIONAL 1
- ⇒ U18 REGIONAL 2
- ⇒ U17 REGIONAL
- ⇒ U16 REGIONAL 1
- ⇒ U16 REGIONAL 2
- ⇒ U15 REGIONAL
- ⇒ U14 REGIONAL

\* Pour rappel : **l'état des Désignations a été édité le jour de la réunion** – Si vous désirez des renseignements vous pouvez contacter le service technique de la Ligue au 04.67.15.95.31.

### INFORMATION SUR LA VERIFICATION DES BANCS

## →SECTION EQUIVALENCES

### DEMANDE EQUIVALENCE B.E.F.

## →INFORMATIONS DIVERSES

### EVOLUTION DE LA FILIERE FORMATION

### FIN DE PRISE DE LICENCE 2022/2023

### DISPOSITION ADOPTEE PAR LE COMITE DIRECTEUR LFO concernant les Licences RENOUELEMENTS – Saison 2023/2024

## → SECTION LE STATUT

### RAPPEL du STATUT REGIONAL et OBLIGATIONS – Saison 2022/2023

Nous vous proposons de cliquer sur le lien ci-après afin d'accéder aux Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie où vous trouverez le Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs de Football des pages 90 à 93 et les dispositions financières des pages 95 à 98.

- [Accès aux Règlements Généraux LFO 22/23 en cliquant ICI](#)
- [Accès au Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football 22/23 en cliquant ICI](#)

### DEMANDE DE DEROGATION et DESIGNATIONS – Saison 2022/2023

La Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football de la Ligue de Football d'Occitanie **dresse un état au 27 Mars 2023**, des demandes de dérogations demandées par les Clubs et des Clubs considérés en infraction vis-à-vis du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football.

#### Rappel des sanctions :

→REGIONAL 1 : sanction financière :170 euros par match en infraction – à partir de la 1<sup>ère</sup> rencontre officielle (coupe de France à partir de la compétition propre et championnat) sanction sportive : après expiration du délai de 30 jours à compter de la date du 1<sup>er</sup> match de championnat

→REGIONAL 2 : sanction financière :85 euros par match en infraction – à partir de la 1<sup>ère</sup> rencontre officielle (coupe de France à partir de la compétition propre et championnat) sanction sportive : après expiration du délai de 30 jours à compter de la date du 1<sup>er</sup> match de championnat

→REGIONAL 3 : sanction financière :85 euros par match en infraction – à partir de la 1<sup>ère</sup> rencontre officielle (Coupes et championnat) sanction sportive : après expiration du délai de 30 jours à compter de la date du 1<sup>er</sup> match de championnat

→COMPETITIONS JEUNES : sanction financière :50 euros par match en infraction – à partir de la 1<sup>ère</sup> rencontre officielle (Coupes et championnat) sanction sportive : après expiration du délai de 30 jours à compter de la date du 1<sup>er</sup> match de championnat

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

## ⇒ NATIONAL 3 = OBLIGATION au minimum du D.E.S.

### DEROGATION NATIONAL 3 – Saison 2022/2023

Pas de demande d'avis de la Commission Régionale pour des dérogations pour cette réunion en National 3.

### DESIGNATIONS NATIONAL 3 – Saison 2022/2023

Gestion par le Service Educateurs de la Fédération Française de Football. Les informations sont simplement retranscrites dans le Procès-Verbal de la Commission Régionale pour information.

## ⇒ REGIONAL 1 = OBLIGATION au minimum du B.E.F.

### DEROGATIONS REGIONAL 1 – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en REGIONAL 1.

### DESIGNATIONS REGIONAL 1 – Saison 2022/2023

À la suite d'une modification de Poste et donc le changement de l'entraîneur Principal, la Commission demande au **Club de PORTET CARREFOUR RECEBEDOU – 508645 de bien vouloir se mettre en règle vis-à-vis de la nouvelle désignation et du contrat CDI du nouvel entraîneur comme demandé par mail le 16 mars 2023. Le nécessaire doit être fait avant le match du 01 Avril 2023.**

Si le club n'a pas fait le nécessaire à cette date, l'équipe sera considérée en infraction vis-à-vis du Statut des Educateurs à partir de la date où l'entraîneur principal désigné n'apparaît plus sur les feuilles de matchs (voir le rappel des sanctions encourues en page 3 de ce présent PV).

## ⇒ REGIONAL 2 = OBLIGATION au minimum du B.E.F.

### DEROGATIONS REGIONAL 2 – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en REGIONAL 2.

### DESIGNATIONS REGIONAL 2 – Saison 2022/2023

Tous les Clubs de R2 ont désigné leur Entraîneur Principal.

## ⇒ REGIONAL 3 = OBLIGATION au minimum du B.M.F.

### DEROGATIONS REGIONAL 3 – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en REGIONAL 3.

### DESIGNATIONS REGIONAL 3 – Saison 2022/2023

Tous les Clubs de R3 ont désigné leur Entraîneur Principal.

## ⇒ U20 REGIONAL : OBLIGATION au minimum du CFF3

### DEROGATIONS U20 R – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en U20R.

### DESIGNATIONS U20 R – Saison 2022/2023

Tous les Clubs de U20R ont désigné leur Entraîneur Principal.

## ⇒ U18 REGIONAL 1 : OBLIGATION au minimum du B.M.F.

### DEROGATIONS U18 R1 – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en U18R1.

### DESIGNATIONS U18 R1 – Saison 2022/2023

Tous les Clubs de U18R1 ont désigné leur Entraîneur Principal.

## ⇒ U18 REGIONAL 2 : OBLIGATION au minimum du CFF3

### DEROGATIONS U18 R2 – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en U18R2

### DESIGNATIONS U18 R2 – Saison 2022/2023

Tous les Clubs de U18R2 ont désigné leur Entraîneur Principal.

## ⇒ U17 REGIONAL : OBLIGATION au minimum du B.M.F.

### DEROGATIONS U17 R – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en U17R.

### DESIGNATIONS U17 R – Saison 2022/2023

Tous les Clubs de U17R ont désigné leur Entraîneur Principal.

## ⇒ U16 REGIONAL 1 : OBLIGATION au minimum du B.M.F.

### DEROGATIONS U16 R1 – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en U16R1.

### DESIGNATIONS U16 R1 – Saison 2022/2023

Tous les Clubs de U16R1 ont désigné leur Entraîneur Principal.

## ⇒ U16 REGIONAL 2 : OBLIGATION au minimum du CFF3

### DEROGATIONS U16 R2 – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en U16R2.

### DESIGNATIONS U16 R2 – Saison 2022/2023

Tous les Clubs de U16 R2 ont désigné leur Entraîneur Principal.

## ⇒ U15 REGIONAL : OBLIGATION au minimum du CFF2

### DEROGATIONS U15 R – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en U15R.

### DESIGNATIONS U15 R – Saison 2022/2023

Tous les Clubs de U15R ont désigné leur Entraîneur Principal.

## ⇒ U14 REGIONAL PHASE 2 : OBLIGATION au minimum du CFF2

### DEROGATIONS U14 R – Saison 2022/2023

Pas de demande de dérogation pour cette réunion en U14R.

### DESIGNATIONS U14 R – Saison 2022/2023

Tous les Clubs de U14R ont désigné leur Entraîneur Principal.

## INFORMATION SUR LA VERIFICATION DES BANCs

La Commission rappelle aux Clubs que **l'entraîneur principal désigné doit être présent sur le banc lors de toutes les rencontres officielles de l'équipe et être noté à ce poste sur la FMI (en cas d'absence exceptionnelle en avertir la commission).**

Pour rappel, l'entraîneur principal **a la responsabilité réelle de l'équipe**. A ce titre il répond aux obligations prévues dans le Statut Fédéral et notamment à l'article 1. **Il est présent sur le banc de touche, donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match.**

→ La Commission procède à un rappel de ces règles aux Clubs où, lors de matchs, les Officiels désignés ont constaté un non-respect de ce règlement.

En cas de récidive, comme prévu au Statut, la Commission peut appliquer les sanctions financières par match disputé en situation irrégulière, nonobstant les sanctions pouvant être prononcées contre les entraîneurs concernés.

La Commission prend note des mails des Clubs notifiant **l'absence exceptionnelle** de leur Entraîneur principal sur une rencontre et transmet aux personnes en charge de la vérification des bancs. La Commission rappelle aux Clubs disputant un championnat de Ligue **qu'il est obligatoire de prévenir cette même Commission lors de l'absence de l'Entraîneur sur une ou plusieurs rencontres** (rappel de l'adresse à utiliser [amandine.volle@occitanie.fff.fr](mailto:amandine.volle@occitanie.fff.fr)).

## → SECTION EQUIVALENCES

### DEMANDE d'EQUIVALENCE B.E.F.

*Vu les textes en vigueur,  
Après examen du dossier,*

**La Commission donne un AVIS FAVORABLE**, valide et saisie la demande d'équivalence de :

- ✓ **Monsieur FAURE Jean-Luc**, né le 24/09/1965, lic. 2500565944,

→ Rappel du texte : CONDITIONS d'OBTENTION de l'EQUIVALENCE

« « Le BEES 1 ayant eu une expérience d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de quatre cents heures de deux saisons sportives au minimum, au sein :

. D'un club affilié à la FFF à une association étrangère membre de la FIFA, ou

. D'une structure d'entraînement fédérale labélisée dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive ».

## → INFORMATIONS DIVERSES

### EVOLUTION DE LA FILIERE FORMATION

La Filière de Formation évolue, voici les documents publiés par la Fédération Française de Football.

The infographic features the FFF and IFF logos at the top. The main title is 'LA FILIÈRE DE FORMATION DES ÉDUCATEURS ÉVOLUE !' in a red box. Below it, '2 PARCOURS POSSIBLES' is written in a blue box. Two paths are shown: 'PROFESSIONNEL' (with a graduation cap icon) and 'BÉNÉVOLE' (with a hand icon). The illustration shows a woman in a yellow jacket holding a clipboard and a man in a black jacket gesturing on a football field. A text box at the bottom explains the two paths.

**LA FILIÈRE DE FORMATION DES ÉDUCATEURS ÉVOLUE !**

**2 PARCOURS POSSIBLES**

**PROFESSIONNEL** **BÉNÉVOLE**

La filière de formation des éducateurs de la Fédération Française de Football s'adapte aux besoins des éducateurs.trices et entraîneurs.res en proposant deux parcours de formation distincts : un parcours **bénévole** destiné aux personnes souhaitant perfectionner leurs compétences sans en faire leur métier et un parcours **professionnel** dédié à celles et ceux souhaitant en faire leur métier.



# PARCOURS BÉNÉVOLE

Le parcours de formation bénévole a été développé pour répondre au besoin de développement en compétences des éducateurs.trices et entraîneurs.res qui s'impliquent bénévolement au sein de leur club.



jusqu'à **161 h** de formation

De nombreuses formations, de 8h à 161h, sont mises à disposition des bénévoles. Ces formations sont **accessibles dès 16 ans** et permettent d'**acquérir les compétences nécessaires** pour mettre en œuvre et animer des séances sur des pratiques diversifiées et à destination de tous les publics.

**Ajoutez à la passion toutes les compétences nécessaires pour encadrer au sein de votre club !**

## ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)

- Éthique et intégrité
- Pratique féminine
- Handi-foot
- Foot Adapté
- Arbitrage
- Golf-Foot
- Foot en marchant
- FOOT5
- Futnet
- Fit-Foot
- Accompagnateur d'équipe
- Futsal

## CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors	Beach Soccer
U14-U19	Gardien de But
U10-U13	Préparateur Physique
U6-U9	Futsal
Projet Club	

## DIPLÔMES FÉDÉRAUX (DF)

Responsable École de Football 
Coach Jeunes 
Coach Seniors 



Plus d'infos sur

[fff.fr/educateurs-entraîneurs/parcours-benevole](http://fff.fr/educateurs-entraîneurs/parcours-benevole)



# PARCOURS PROFESSIONNEL

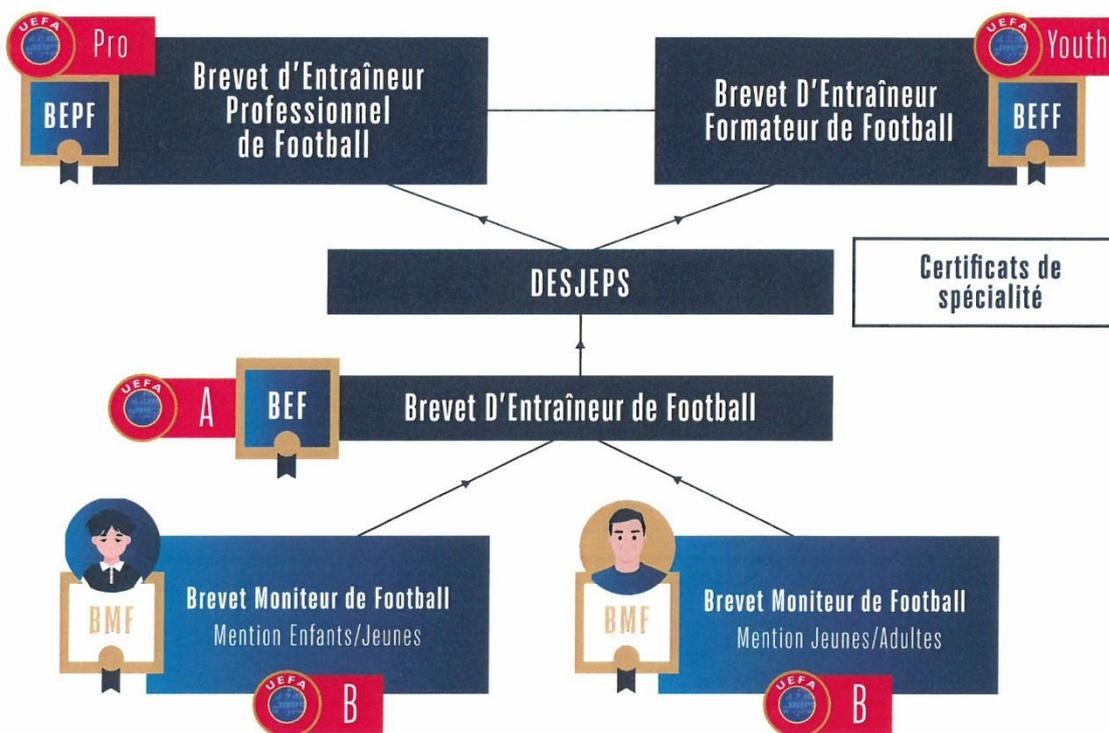


Le **parcours de formation professionnel** est destiné aux éducateurs.trices et entraîneurs.res ayant un projet bien défini au sein de leur club. Permettant d'accéder à des titres à finalité professionnelle, cette voie est accessible dès 16 ans par le Brevet de Moniteur de Football ou le Brevet d'Entraîneur de Football en justifiant des prérequis spécifiques.



Ce parcours permet de bénéficier d'un contenu de formation diversifié, alliant des cours théoriques et pratiques à des mises en situation professionnelle.

**Si vous souhaitez devenir éducateur.trice ou entraîneur.re et en faire votre métier, engagez-vous dans le parcours de formation professionnelle.**



Plus d'infos sur

[fff.fr/educateurs-entraîneurs/parcours-professionnel](http://fff.fr/educateurs-entraîneurs/parcours-professionnel)



C'est avec une grande fierté que je vous annonce que la Fédération Française de Football fait évoluer la filière de formation des éducateurs.

Cette évolution est l'aboutissement d'un travail de deux années et qui s'inscrit dans une recherche permanente d'amélioration de la structuration des clubs de football en répondant aux enjeux de développement des compétences des éducateurs.trices.

Ainsi, la FFF a conçu une filière de formation à destination de ses clubs et de ses éducateurs.trices basée sur deux parcours distincts. Un parcours « bénévole » à destination des éducateurs qui souhaiteraient participer à la vie du club et un parcours « professionnel » pour ceux qui souhaiteraient faire de cette fonction leur véritable métier. Composée de formations permettant d'encadrer tous types de publics et de pratiques, cette nouvelle filière répondra aux besoins et aux enjeux de toutes et tous quel que soit leur projet.



**Hubert Fournier**  
Directeur technique national FFF

## UNE PÉRIODE DE TRANSITION

### Équivalences valables jusqu'en juin 2027

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évolué peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation comme présenté ci-après.

Formation acquise	Équivalence nouvelle filière
Module U7	CFI U6-U9
Module animateur.trice fédéral.e	Attestation fédérale pratique féminine
CFF4	CFI Projet Club Certifié
Modules U7 + Animateur.trice fédéral.e + CFF1 + CFF4 + 1 jour de formation complémentaire	DF Responsable École de Football
CFF2 ou CFF3 + 1 jour de formation complémentaire	DF Coach Jeunes
CFF3 + 1 jour de formation complémentaire	DF Coach Seniors
CFF1 - CFF2 - CFF3 - CFF4	Possibilité de certifier si 2 modules d'un même CFF Exemple : module U13 + module U15 = CFF2

Pour en savoir plus rendez-vous sur  
[fff.fr/educateurs-entraîneurs](http://fff.fr/educateurs-entraîneurs)



## FIN DE PRISE DE LICENCE 2022/2023

La prise de licence pour la Saison 2022/2023 ne sera plus possible après le 30 Avril 2023.

## DISPOSITION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DIRECTEUR LFO concernant les Licences RENOUELEMENTS – Saison 2023/2024



**Le Comité Directeur de la Ligue de Football d'Occitanie** a, lors de sa réunion du 14 Janvier 2023, validé à l'unanimité de **rendre obligatoire la dématérialisation des renouvellements des licences pour la Saison 2023 / 2024.**

Cette obligation est également valable pour les licences animateur, éducateur, technique régionale.

En conséquence, TOUS les RENOUELEMENTS devront se faire en version dématérialisée, et pour les Changements de clubs ou les Nouvelles demandes, les deux versions (dématérialisée ou papier) seront possibles.

---

Le Secrétaire de Séance  
Mr Yvan DAVID

Le Président de Séance  
Monsieur Jean Bernard BIAU

**Prochaine réunion le Mardi 02 MAI 2023 (en visioconférence)**